

panorapresse.ouest-france.fr

« Les langues régionales ne fragilisent en rien le français »

10–13 minutes

EXCLUSIF. « Un élève pourra passer une spécialité du bac dans une langue régionale », annonce le ministre de l'Éducation



Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, photographié dans son bureau du ministère rue de Grenelle, à [Paris](#). | Franck Dubray / Ouest France

Les jeunes qui apprennent le breton, le basque, le corse... pourront désormais passer une spécialité de leur bac dans une langue régionale. Une première, qui démarque le ministre de l'Éducation Édouard Geffray de son prédécesseur, [Jean-Michel Blanquer](#). Entretien.

Entretien avec Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale.

Après des années de débat, les élèves vont enfin pouvoir passer des épreuves du bac dans leur langue régionale ?

Il faut repartir d'une vision politique globale sur les langues régionales : breton, basque, occitan, corse, créole... On « bricole » depuis trop longtemps, selon les périodes et les demandes, sans jamais tirer les conséquences du caractère bilingue d'une formation sur l'examen lui-même.

Un élève qui suit aujourd'hui une spécialité entière en langue régionale ne peut que passer son

épreuve en français, sauf si la langue elle-même constitue la spécialité. C'est quand même paradoxal. Il faut une solution définitive, cohérente avec le parcours de l'élève, et ne pas rouvrir ce débat tous les deux ans.

Lire aussi : [« Les comportements très violents ont fortement progressé en milieu scolaire », alerte le ministre de l'Éducation](#)

Que proposez-vous concrètement ?

Une véritable section bilingue. À partir du moment où un élève aura suivi une spécialité sur les deux années de première et de terminale – le « cycle terminal » – dans une langue vivante régionale, il pourra passer l'épreuve correspondante dans cette langue. Le sujet sera le même, simplement traduit. Le grand oral étant adossé aux deux spécialités, la partie qui porte sur celle suivie en langue régionale pourra, elle aussi, se dérouler dans cette langue. À l'issue, si l'élève obtient la moyenne dans les deux cas, son diplôme de baccalauréat comportera la mention « section bilingue ».

C'est une juste reconnaissance pleine et définitive, sans épreuve supplémentaire. Cela vaudra pour une seule spécialité, l'autre devant être obligatoirement préparée et passée en français. On ne pourra pas cumuler maths et LLCER en breton, par exemple. Mais un élève qui aura suivi la spécialité maths en breton pourra la passer en breton, et la spécialité physique-chimie en français.

Lire aussi : [INFOGRAPHIES. Breton, corse, basque... L'enseignement des langues régionales est-il en panne ?](#)

Cela ne fragilise-t-il pas l'égalité de traitement entre candidats ?

Non. Suivre une spécialité pendant deux ans dans une langue régionale, c'est un vrai investissement. Et ce principe existe déjà dans l'enseignement supérieur : un étudiant en droit qui suit un cours en anglais passe ses partiels en anglais pour le cours correspondant. Personne ne lui demande ensuite de repasser cette épreuve en français. Le baccalauréat étant le premier diplôme de l'enseignement supérieur, la même logique doit lui être appliquée.

Vous disposez d'un nombre suffisant de correcteurs parlant breton, par exemple, pour tous types d'épreuves ?

C'est précisément la seule restriction au dispositif, par souci d'équité. Il faut s'assurer, discipline par discipline, que le vivier de correcteurs dans la langue régionale existe réellement. Si une spécialité est rare et la langue peu enseignée, on se retrouve dans une situation où c'est le professeur de l'élève qui corrige sa copie, ce qui fausse le résultat d'un examen national. Ce n'est pas envisageable, ni juridiquement, ni pratiquement.

En revanche, pour les grandes spécialités à forts effectifs — maths, physique-chimie, SVT, HGGSP — il n'y aura aucune difficulté. Un mécanisme d'autorisation académique permettra, au cas par cas, de vérifier que la condition est remplie avant d'ouvrir le parcours bilingue dans une spécialité donnée.

Vous allez donc devoir recruter de nouveaux enseignants bretonnants ?

Nous ouvrons déjà des postes chaque année, mais il n'y a pas assez de candidats qui se présentent. Au CAPES de breton, session 2025, il y avait trois postes ouverts, dix inscrits au concours... et un seul candidat présent à l'examen ! Si j'étais démagogue, je pourrais vous dire que j'ouvre vingt postes l'année prochaine, mais si c'est pour n'avoir qu'un seul présent à l'arrivée, quel intérêt ? Le problème n'est pas le nombre de postes, c'est le vivier. Il faut d'abord former des locuteurs suffisamment avancés pour entrer dans les parcours qui mènent au concours. C'est tout

l'objet des dispositifs que nous mettons en place en amont.

Lesquels ?

D'abord, en renforçant l'intégration des langues vivantes régionales dans la formation initiale des professeurs là où c'est pertinent. En [Bretagne](#), j'ai décidé de créer un deuxième parcours préparatoire au professorat des écoles à [Rennes](#), sur le modèle de celui de [Brest](#), qui permet aux étudiants de rattraper leurs éventuels retards en breton.

Ensuite, il faut savoir qu'aujourd'hui, les élèves qui suivent une langue vivante A ou B reçoivent une attestation de niveau — A2, B1, B2, etc. Cette attestation n'existe pas pour les langues vivantes C, étudiées en option, dont font souvent partie les langues régionales. Dès l'année prochaine, je souhaite qu'elle soit délivrée à tous les élèves qui en suivent une, même hors section bilingue. Celui qui a fait cet effort mérite de pouvoir le faire valoir, que ce soit sur Parcoursup ou à l'étranger.

Tout cela sera effectif dès septembre 2026 ?

Les textes sortiront au cours de l'été, pour que les élèves entrant en première à la rentrée prochaine puissent accomplir leur cycle terminal dans ce nouveau cadre. Leur première épreuve en langue régionale se tiendra donc à la fin de leur terminale, lors de la session 2028.

Depuis des années, certains voient dans les langues régionales comme un danger pour la République quand d'autres y voient une richesse. Où placez-vous le curseur ?

La République est une et indivisible, elle est notre ciment et notre destin commun, et le français en est la langue. [Elle n'est pas pour autant monotone ni uniforme](#). Romain Gary disait qu'apprendre une deuxième langue, c'est vivre une deuxième fois. Il y a une représentation du monde, une histoire et une culture derrière chaque langue. Les langues régionales font pleinement partie de notre patrimoine.

Et le dispositif que nous allons mettre en place ne menace ni ne fragilise en rien le français. Il permet simplement de reconnaître, en termes scolaires, ce qu'est un parcours bilingue en langue régionale. Les élèves concernés continueront à passer l'essentiel de leurs épreuves en français, au sein d'un parcours scolaire bilingue que l'institution reconnaîtra enfin à sa juste valeur. Ces nouvelles modalités pourront d'ailleurs concerner, aussi, certaines langues vivantes étrangères à terme.

Ce nouveau cadre en faveur des langues régionales intervient alors que vous annoncez deux millions d'élèves en moins à l'horizon 2035. Comment anticipez-vous ce choc démographique ?

J'ai été le premier à demander une projection à dix ans, glissante et à la maille départementale. Jusqu'ici, on ne voyait pas au-delà de trois ans, et uniquement à l'échelle académique. Ce travail a pris cinq mois. Il révèle que le système scolaire devrait perdre 1,7 million d'élèves en moins de 10 ans, avec des situations extrêmement contrastées.

En [Bretagne](#), l'[Ille-et-Vilaine](#) perdra 8 % de ses élèves du primaire en dix ans, les [Côtes-d'Armor](#) près de 21 %. La ville de [Paris](#), elle, aura perdu 40 % de ses effectifs du premier degré en quinze ans. Ce n'est pas une baisse, c'est une vague sismique. Et elle touche 100 % du territoire. J'ai donc souhaité, ce qui est la première étape, doter notre ministère et les collectivités d'une visibilité à long terme sur le sujet.

Lire aussi : [« Stopper les écoles de filous » : face au boom de l'enseignement supérieur privé, le ministre veut réguler](#)

Qu'est-ce que cela change à votre manière de piloter le système ?

Tout. Jusqu'ici, on fonctionnait dans une double annualité, l'année scolaire et l'année budgétaire. Quand les effectifs sont stables ou croissants, pas de problème. Face à une chute de cette ampleur, ce modèle ne tient plus. On ne peut pas se contenter de fermer des classes au mois de mars pour la rentrée de septembre. Quel maire peut vivre ça sereinement ? Il faut reconsidérer l'École comme un élément majeur d'aménagement du territoire.

Comment ?

J'ai lancé une expérimentation dans dix-huit départements, dont quatre dans l'Ouest [[Côtes-d'Armor](#), [Finistère](#), [Loire-Atlantique](#) et [Manche](#)]. L'idée est d'inverser la logique : au lieu que le projet de budget national descende vers les académies pour construire la carte scolaire, je demande aux directeurs académiques départementaux d'élaborer leur carte scolaire à horizon cinq ans, en lien avec les élus locaux, les préfets, les départements et les régions, les syndicats... Où allons-nous démographiquement ? Quelle offre scolaire voulons-nous maintenir ou développer ? Si cela fonctionne, c'est à partir de ce travail de terrain que nous construirons les budgets à l'avenir. Nous aurons les premiers retours en juillet, pour alimenter la préparation du budget 2027. C'est un vrai changement de culture.

Combien de postes d'enseignants supprimerez-vous l'an prochain ?

Le budget adopté pour 2026 prévoit la suppression d'environ 4 000 postes d'enseignants pour la prochaine année scolaire. Ce que je peux vous dire, c'est que si nous avons suivi la baisse démographique à la lettre, il aurait fallu supprimer autour de 9 000 postes. Nous continuons donc à baisser, comme chaque année depuis 2017, le nombre moyen d'élèves par classe à l'école.

Certains voudraient au contraire ne procéder à aucun ajustement pour baisser plus vite le nombre d'élèves par classe. Je l'entends et je le comprends, mais je pense que ce serait irresponsable de ma part : dans 8 ou 10 ans, cela obligerait mes successeurs à réduire drastiquement les nouveaux recrutements, donc à enrayer une dynamique qui demande une dizaine d'années pour se relancer une fois brisée. Ce serait les mettre face à une crise, avec l'impossibilité de recruter plus de professeurs pour trop peu d'élèves. Ma ligne, c'est de ne pas casser cette machine et les vocations des étudiants. Il faut que des jeunes continuent à entrer dans le métier chaque année, sans pour autant nier les évolutions démographiques. Ce qui compte, c'est que nous ayons une vision de long terme, pluriannuelle et qui parte des besoins du terrain.

Propos recueillis par Christel Martineau-Marteel et Stéphane Vernay